



**FAIRE APPEL AUX SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LES JEUNES
MÉDECINS POUR AMÉLIORER LA RÉTENTION DANS LE RÉSEAU PUBLIC**

Mémoire présenté à la Commission de la santé et des services sociaux

Dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 83, *Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux*

Le 5 février 2025

Table des matières

<i>Introduction</i>	3
<i>À propos de l’AJMQ</i>	4
<i>Commentaires généraux</i>	5
<i>Des recommandations pour favoriser la rétention des médecins dans le réseau public</i>	6
Recommandation 1 – Réformer la planification de l’effectif médical par l’abolition des PREM et des AMP	6
Recommandation 2 – Réduire les tâches médico-administratives, améliorer l’accès aux plateaux techniques et assurer un meilleur accès aux autres professionnels	7
Recommandation 3 – Mettre en place des mesures structurantes permettant la rétention des médecins dans le réseau public de la santé	8
<i>Conclusion</i>	9

Introduction

L'Association des jeunes médecins du Québec (ci-après AJMQ) est une organisation centrée sur l'intégration de tous les jeunes médecins québécois, en plus de la reconnaissance et de l'inclusion de ceux-ci dans les négociations avec le gouvernement du Québec.

L'essence même de notre action est de donner une voix aux jeunes médecins du Québec en prenant part à chaque réflexion qui concerne directement leur pratique professionnelle, le tout dans l'intérêt des patients québécois.

Il va sans dire que le projet de loi n° 83, Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux, s'articule précisément autour des réalités relatives aux jeunes médecins d'ici. Elles en constituent le cœur.

À défaut de participer directement aux auditions publiques sur le projet de loi, l'AJMQ se fait un devoir de contribuer aux décisions importantes que devront prendre les parlementaires, en partageant ses recommandations par la voie du présent mémoire.

Pour ce faire, l'AJMQ a pris soin de rassembler la position de ses membres en lien avec les dispositions proposées par le ministre de la Santé lors de ce chantier nécessaire pour redresser notre système de santé, et c'est avec la plus grande collaboration qu'elle vous les partage à l'intérieur de ce mémoire.

Vous remarquerez, à la lecture de ce document, que bien que nous soyons défavorables à la principale mesure présentée dans le projet de loi n° 83, nous poursuivons exactement le même objectif que le gouvernement, c'est-à-dire de favoriser la rétention des médecins dans le régime public afin de se doter d'un réseau fort et durable.

À propos de l'AJMQ

Fondée en 1995, l'AJMQ a pour objectif de représenter toute la jeunesse médicale québécoise et d'assurer des soins de santé de qualité à l'ensemble de la population. L'Association a aussi pour mission la défense de l'équité intergénérationnelle entre les médecins et la promotion de soins de santé de qualité pour la population. Seul syndicat professionnel à adhésion volontaire, l'AJMQ compte près de 900 membres médecins de famille et médecins spécialistes.

L'AJMQ souhaite mettre de l'avant des solutions rassembleuses, concrètes et efficaces qui sont porteuses tant pour les professionnels du réseau que pour les patients.

L'AJMQ veille à valoriser l'implication de la jeunesse médicale dans la gestion et l'organisation du système de santé québécois à travers les instances syndicales, administratives et politiques. Nous sommes effectivement persuadés que le Québec gagnera à être inspiré par les valeurs universelles que nos membres chérissent, et ce, au grand bénéfice du patient. C'est pour nous une étape nécessaire dans l'optimisation des processus médicaux à l'heure où l'on constate l'augmentation du nombre de personnes atteintes de maladies chroniques et l'accélération du vieillissement de la population.

Commentaires généraux

L'AJMQ souhaite mettre de l'avant des solutions rassembleuses, concrètes et efficaces qui sont porteuses tant pour les professionnels du réseau de la santé que pour les patients. C'est pourquoi elle propose aujourd'hui au ministre de la Santé et aux membres de la commission des perspectives et des recommandations qui, nous le pensons fermement, contribueront à l'intention du Législateur de « favoriser l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux » d'une façon productive et concertée avec les jeunes médecins du Québec.

En vue de la rédaction du présent mémoire, un sondage a été effectué auprès de nos membres afin d'avoir l'heure juste et de recueillir leur opinion sur la proposition du gouvernement, mais également de récolter leurs propositions complémentaires pour favoriser la rétention des médecins dans le système public.

À la lumière des résultats de ce sondage, l'AJMQ ne peut qu'être contre le projet de loi dans sa mouture actuelle, la mesure proposée par le gouvernement n'étant pas du tout prioritaire pour ses membres et allant à l'encontre de l'équité intergénérationnelle que nous défendons.

En effet, seulement 10 % des jeunes médecins jugent la mesure contenue dans le projet de loi n° 83 comme étant l'une des plus efficaces parmi celles présentées pour favoriser la rétention des médecins dans le système public. Vous serez par ailleurs à même de constater dans la section « Recommandations » les solutions jugées les plus efficaces par les jeunes médecins afin de concourir à l'objectif initial du projet de loi tout en favorisant sa résonance auprès de ceux-ci. Pensons notamment à l'abolition des PREM et des AMP (69 % et 66 % pour), à la réduction des tâches médico-administratives (61 % pour), à l'amélioration de l'accès aux plateaux techniques (43 % pour) et à une série d'autres propositions ancrées sur les réalités du terrain.

Nous croyons apporter un éclairage pertinent et important, afin d'assurer une concordance avec ce dont requiert notre jeunesse médicale. Nous espérons ultimement que la commission en prendra acte et que le gouvernement modifiera le projet de loi en conséquence. Soyez assurés que, ce faisant, l'AJMQ tendra la main à toutes et à tous dans l'opérationnalisation des différentes avenues qu'elle propose dans le cadre de ce mémoire.

Des recommandations pour favoriser la rétention des médecins dans le réseau public

Dès le début de leur pratique, les jeunes médecins sont soumis à de nombreuses contraintes. Pensons aux AMP et aux PREM, dont l'AJMQ réclame l'abolition depuis plusieurs années. Vous verrez par ailleurs que la forte majorité de nos membres croit que l'abolition des PREM (69 %) et des AMP (66 %) serait une solution efficace à la rétention des médecins dans le réseau public.

Quant à l'obligation de pratiquer cinq (5) ans au public proposée dans le projet de loi n° 83, la majorité de nos membres y est opposée, tandis que la presque totalité identifie d'autres mesures comme étant prioritaires pour favoriser la rétention des jeunes médecins dans le régime public.

Les recommandations formulées dans le présent mémoire émergent donc des solutions jugées comme étant les plus efficaces par nos membres pour atteindre l'objectif fixé par le gouvernement, objectif avec lequel l'AJMQ est par ailleurs tout à fait en accord.

Recommandation 1 – Réformer la planification de l'effectif médical par l'abolition des PREM et des AMP

Ce sont environ les deux tiers de nos membres qui croient que l'abolition respective des PREM (69 %) et des AMP (66 %) serait une solution efficace à la rétention des médecins dans le réseau public.

Dans les faits, cette solution jugée efficace par une majorité notable de nos membres pourrait prendre place dans les dispositions du projet de loi n° 83 :

- La mise en place d'un système incitatif plutôt que coercitif aurait pour effet d'encourager la présence des médecins dans le réseau public, mais aussi contribuerait positivement à l'atteinte des objectifs du Plan santé quant à une pratique plus accessible dans les régions sociosanitaires sous-desservies.
- L'abolition de ces mesures bénéficierait grandement à la qualité de vie des jeunes médecins – et de leurs familles, ce qui contribuerait directement à favoriser leur rétention.

Ainsi, l'abolition de ces deux mesures serait une solution constructive et attractive pour les jeunes médecins. L'AJMQ croit en effet fermement qu'une approche positive qui encourage les médecins à rester dans le système public et dont les

impacts se feraient ressentir dès maintenant serait davantage efficace qu'une approche coercitive.

Nous empessons alors la commission de considérer cette option avec sérieux, c'est par ailleurs une demande de longue date des membres de l'AJMQ ainsi qu'une mesure qui, à notre avis, aurait dû se retrouver dans le projet de loi n° 83 dès le départ.

Recommandation 2 – Réduire les tâches médico-administratives, améliorer l'accès aux plateaux techniques et assurer un meilleur accès aux autres professionnels

L'AJMQ souligne positivement le travail qui a été entamé par le ministre du Travail, M. Jean Boulet, à l'automne 2024. Pour l'AJMQ, le projet de loi n° 68, Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins, aujourd'hui sanctionné, était une preuve tangible qu'il est possible d'intervenir efficacement pour réduire la charge administrative des médecins. Cette approche aura de toute évidence des impacts concrets pour le patient.

Lorsque nous avons sondé nos membres sur leur appréciation des dispositions présentées dans le projet de loi n° 83, nous avons également souhaité mesurer ce qui pour eux constituent les meilleures solutions favorisant la rétention des médecins dans le réseau public.

Voici les options qui furent jugées comme étant les plus efficaces :

- Réduction des tâches médico-administratives (61 %)
- Meilleur accès à des plateaux techniques (43 %)
- Meilleure couverture pour les services qui ont été désassurés, afin de réduire la nécessité du privé dans ces domaines, par exemple, en psychothérapie (31%)

La mesure proposée par le gouvernement – soit l'obligation de travailler dans le réseau public pour cinq (5) ans – a quant à elle été estimée comme étant une des plus efficaces par uniquement 10 % de nos membres. Cette constatation alimente donc notre position ; de nombreuses autres solutions concrètes et à plus grand impact devraient être mises de l'avant afin d'atteindre l'objectif fixé plus rapidement.

En ce sens, ce qui ressort de façon assez limpide du sondage interne que nous avons effectué, c'est que la réduction des tâches médico-administratives, le meilleur accès aux plateaux techniques et une meilleure couverture pour les

services désassurés représentent, pour 61 %, 43 % et 31 % des membres questionnés, les trois solutions qui favoriseraient le plus la rétention des médecins dans le public en supplément de notre première recommandation.

Ces solutions, en plus de favoriser la rétention des médecins dans le système public, rehausseraient également l'accès aux soins pour les patients. C'est en effet en limitant l'exode vers le privé et en collaborant davantage avec d'autres professionnels de la santé que nous réussirons à atteindre la cible de se doter d'un système public fort et durable.

Recommandation 3 – Mettre en place des mesures structurantes permettant la rétention des médecins dans le réseau public de la santé

L'AJMQ a tenu à obtenir de ses membres une série d'autres solutions que ceux-ci envisagent directement. Les présentes consultations particulières sont, de notre perspective, un moment déterminant dans l'objectif d'améliorer les conditions qui permettraient la rétention des médecins dans le public, eu égard à la disposition principale telle que prévu au projet de loi n° 83 du gouvernement.

Nous pensons alors que ces suggestions de la jeunesse médicale doivent être examinées par les membres de la commission et, dans la mesure du possible, insérées par article dans la pièce législative.

Voici les mesures qui nous ont principalement été ciblées par nos membres :

- Augmentation du nombre de professionnels de la santé dans le réseau public
- Révision des processus opérationnels et cliniques du réseau public afin notamment d'accentuer son efficacité, sa fluidité et son accessibilité
- Bonification de l'offre de services en régions, entre autres par des salaires plus compétitifs
- Réduction de l'écart d'attractivité entre le réseau public et le secteur privé, par exemple par la promotion des standards plus élevés du premier.
- Valorisation de la pratique de la médecine dans le réseau public par des campagnes de communication auxquelles prend part le gouvernement
- Amélioration des conditions de travail des médecins dans le réseau public, incluant les avantages sociaux pour les médecins rémunérés à salaire, les honoraires ainsi que le lieu de pratique

L'AJMQ invite le gouvernement à considérer avec sérieux ces différentes avenues afin de s'assurer que ses décisions soient arrimées aux réalités concrètes et aux besoins des jeunes médecins, favorisant ainsi leur rétention dans le système public.

Conclusion

L'AJMQ tient à rappeler que si le gouvernement intervient sur la place des médecins dans le réseau public de la santé, et que la situation requiert maintenant plus que jamais d'agir sur ce point, il n'en demeure pas moins que le succès de cette opération sera tributaire de l'adhésion des principaux intéressés à cette réforme.

En l'occurrence, le rôle des jeunes médecins du Québec dans l'élaboration et la mise en application du projet de loi n° 83 doit nettement mieux être pris en compte.

Dans la perspective de collaborer avec le gouvernement ainsi que tous les parlementaires afin que ce texte de loi soit le meilleur pour la population québécoise et, par le fait même, le patient, nous vous avons soumis une série de recommandations basées sur les réalités et besoins des principaux concernés, les jeunes médecins d'ici.

Veillez en terminant recevoir nos plus sincères remerciements pour le temps que vous aurez mis à lire ce mémoire et, surtout, pour l'intérêt que nous vous savons porté envers l'amélioration de la qualité de soins au Québec. L'AJMQ sera un allié fort du gouvernement pour arrimer les changements nécessaires en santé avec les réalités professionnelles des jeunes médecins. Nous nous rendons donc disponibles pour discuter plus amplement de ces recommandations à votre convenance.